

BT
 PV n° 269/08
 Pièce n° 6
 Feuillet 1/1
 Nmr dossier justice

GENDARMERIE NATIONALE				
Compagnie				
B.T.P.C.L.				
Code Unité	N° V	Année	N° pièce	Feuillet
01368	00678	2008	1	1/1

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Objet		Renseignements cadre observation boule lumineuse sur commune [redacted] le samedi 03 mai 2008.
-------	--	--

Le dimanche 11 mai 2008
 Nous soussigné [redacted] MDL/chef [redacted] Officier de Police Judiciaire [redacted]
 Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie
 Nous trouvant au bureau de notre unité [redacted], rapportons les opérations suivantes :

Le 10 mai 2008 à 17 heures 05, se présente au bureau de notre unité Mr [redacted] demeurant à [redacted] faisant suite à la parution dans les journaux locaux d'articles relatifs à l'observation de boules lumineuses sur la côte nord vendéenne.

Mr [redacted] nous déclare avoir observé ce phénomène le samedi 3 mai 2008 vers 21h30/22h00 alors qu'il se trouvait à son domicile [redacted]. Il était tourné en direction de la commune de LA MOTHE ACHARD soit le Nord-Ouest.

Mr [redacted] a vu une lumière blanche dans un arbre à une distance de 50 mètres de son habitation pendant 15 à 20 secondes puis la formation d'une boule correspondante au diamètre de l'arbre (estimé à 30 mètres). Cette boule est montée en l'air à une très grande vitesse.

Ces éléments semblent tout à fait fiables.

Mr [redacted] est prêt à répondre aux spécialistes menant l'enquête sur ce phénomène.

Le présente procès-verbal est transmis à monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie à L'ILE D'YEU (85) pour jonction à la procédure de renseignements administratifs établie dans le cadre de l'observation de ce phénomène PV n° 269/2008 BT L'ILE D'YEU.

Fait et clos à [redacted] le 11 mai 2008.

L'O.P.J.

(DESTINATAIRES)

- [2] - Mme la Sous-Préfet
- [] -
- [] -
- [] -
- [1] - Archives RTI

Date de clôture

Vu et transmis par :

Signature(s)

Le